

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

Présents : MOSSER Mireille – JEHL Pascal - THOMANN Sabrina - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud -
EHRHART Elisabeth - HEINRICH Claude - CASPAR Lucien - DE SOUSA Muriel - BARTH Claire
LUNTHRINGER Sandra - SELLET Angélique - DEICHLER Nathalie - STOECKEL Joël - WEBER Sylvain -
CROVISIER Catherine - EHRHART Katia.

Excusés : KOPP Eric ayant donné procuration à MOSSER Mireille
SCHREIBER CORDON Damien ayant donné procuration à MOSSER Mireille
BALLAND Nathalie ayant donné procuration à JEHL Pascal
KLEIN Arnaud ayant donné procuration à UHL Christophe
HUCK Audrey ayant donné procuration à CROVISIER Catherine

Le Conseil Municipal se réunit à titre exceptionnel à la Maison des Associations,
le 1^{er} décembre 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 27 novembre 2020
a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

La Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30. Cette séance du conseil se tient à la Maison des
Associations afin de respecter la distanciation sociale face à l'actuelle pandémie.

ORDRE DU JOUR

- 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020**
- 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 3. DOMAINE ET PATRIMOINE**
 -  *Points présentés par Mr GILBERT Emilien – Technicien ONF*
 - 3.1. Forêt – Aides aux travaux d'amélioration des peuplements forestiers
 - 3.2. ONF – Programme des travaux et coupes en forêt pour 2021
 - 3.3. ONF – Etat d'assiettes pour 2022
 - 3.4. Sécurisation des abords de la route départementale vers Ebersmunster
- 4. FINANCES LOCALES**
 - 4.1. Décision modificative
- 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**
 - 5.1. Transfert de compétences à la CCRM
- 6. DIVERS ET COMMUNIQUE**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2020, préalablement transmis aux conseillers, est

APPROUVE A L'UNANIMITE (15 voix)

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(Arrivée de Mme EHRHART Elisabeth)

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Mme DE SOUSA Muriel comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE (16 voix)

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

(Arrivés de Mrs STOECKEL Joël et WEBER Sylvain)



**Points présentés par Mme SCHMIDT Isabelle, adjointe en charge de la forêt
et Mr GILBERT Emilien – Technicien ONF**

3.1. **Forêt – Aides aux travaux d'amélioration des peuplements forestiers**

La commune est localisée dans une zone éligible aux actions du projet REMOBIO, projet financé par l'ADEME qui délivre sous certaines conditions, une aide financière aux communes ayant des peuplements de frênes impactés par la chalarose. Le frêne représente 45 % des bois constituant la forêt communale.

Le projet REMOBIO a fait l'objet récemment d'une prolongation d'un an.

A ce titre, la commune peut prétendre une aide à l'investissement forestier (travaux de plantation notamment) en vue de mobiliser des volumes de bois supplémentaires dans le respect des usages bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

Un état des lieux a été réalisé par l'ONF. Les travaux de reconstruction en forêt sont prévus sur 5 Ha 10 et concernent les parcelles 16 & 24 & 25. (Préparation – plantation – entretien - protections)

ENTENDU en ses explications le technicien forestier de l'ONF,

VU la nécessité d'entretenir et repeupler le patrimoine forestier,

Le conseil municipal après délibéré,

S'ENGAGE à réaliser des travaux d'amélioration de peuplements forestiers dans les parcelles forestières n° 16 +24 +25, sur une surface de 5h10.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

S'ENGAGE à inscrire au budget de la commune une dépense estimée à 69 546,10 € HT
(les travaux de dégagement s'échelonneront sur 3 ans)

SOLLICITE une aide financière de l'ADEME,

APPROUVE le plan financier comme suit :

Coût réel du projet HT	69 546,10 €
Subvention de l'ADEME	18 531,15 €
Autofinancement HT	51 014,95 €

ADOpte PAR 21 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

- ❖ L'adjointe Isabelle SCHMIDT informe également les conseillers municipaux qu'une demande de subvention avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Plan de Relance 2020 suite à la crise sanitaires COVID-19. Des travaux de broyage/plantations/régénération/protection contre les dégâts de gibiers avaient été réalisés fin 2019. Coût 10 115 €.

Une subvention de 3 600€ a été attribuée à la Commune.

3.2. ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES EN FORET POUR 2021

❖ A) Programme des travaux-

L'ONF soumet au conseil municipal les documents 2021 relatifs aux projets de travaux patrimoniaux et d'exploitation en forêt communale en conformité avec le document d'aménagement de la forêt.

- Les travaux patrimoniaux détaillés par Mr GILBERT Emilien, s'élèvent à 13 965 € HT pour 368 heures d'intervention des ouvriers forestiers
 - les honoraires d'assistance technique au taux de 13 %, soit 1 815,45 € HT
 - les honoraires de gestion de main d'œuvre + équipement de protection +cotisations diverses, soit 1 332 € HT.
- **Le montant total en dépenses à inscrire serait alors de 17 177 € HT (20 612.40 € TTC)**

Entendu en ses explications l'agent forestier,

Le conseil municipal, après délibéré,

VALIDE le programme des travaux comme présenté.

ADOpte PAR 18 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

❖ **B) Etat prévisionnel des coupes**

Document commenté par l'agent forestier.

VENTILATION RECETTES		VENTILATION DEPENSES D'EXPLOITATION	
bois d'œuvre 276 m3		Débardage	5 950.00 €
bois d'industrie 132 m3		Salaires+charges bûcherons	11 560.00 €
bois de service 16 m3		Honoraires ONF sur bois façonné	1 409.00 €
bois non façonné 470 m3		autres dépenses	1 156.00 €
TOTAL recette brut sur bois à façonner 894 m3	36 060 € HT	TOTAL dépenses sur bois à façonner	20 075 € HT
BILAN PREVISIONNEL : + 15 985 €			

Recette Bois sur pied	8 800 € HT	Dépense	NEANT
BILAN PREVISIONNEL : + 8 800 € HT			
BILAN NET PREVISIONNEL : + 24 785 € HT			

La commune peut également donner en délégation à l'ONF la vente de bois d'œuvre FRENE (150 m3) en contrat d'approvisionnement direct avec des entreprises dans le respect des mandats de négociation, sans passer par une adjudication.

Après délibéré, le conseil municipal

VALIDE le programme des travaux forestiers et plans de coupes pour 2021.

AUTORISE la vente de 150 m3 de frêne en contrat d'approvisionnement

ADOpte PAR 15 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS – 3 VOIX CONTRE (EHRHART Elisabeth, STOECKEL Joël, WEBER Sylvain)

3.3. ONF – ETAT D'ASSIETTES POUR 2022

L'ONF propose de marteler des bois (frêne dépérissant) dans les parcelles forestières n° 28 + 18 + 23 + 3 + 32 + 17 + 33 en vue des ventes de bois pour 2023. Le volume prévisionnel est de 2 215,09 m3.

ADOpte PAR 20 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

3.4. SECURISATION DES ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE VERS EBERSMUNSTER

Certains arbres situés le long de la RD 210 vers Ebersmunster, sont malades et dangereux. Ils risquent de tomber sur la route.

Une consultation a été lancée pour abattre et élaguer les arbres.

Un premier chiffrage évalue ces travaux à 7 050 € HT, soit 8 460 € TTC.

Le conseil après délibéré,

DECIDE de faire procéder à l'abattage et la taille des arbres afin de sécuriser les abords de la route départementale vers EBERSMUNSTER

DECIDE d'inscrire la dépense au budget 2020 par virement de crédits comme suit :

Imputation budgétaire	Intitulé	Montant
D.022	Dépenses imprévues	- 8 460 €
D. 615231	Voirie	+ 8 460 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4. FINANCES LOCALES

4.1. DECISION MODIFICATIVE

Pour pouvoir rattacher sur l'exercice 2020, la facture relative au SIVU (salaires et charges bûcherons), il convient d'autoriser les virements de crédits suivants :

Imputation budgétaire	Intitulé	Montant
D.022	Dépenses imprévues	- 9 300 €
D. 65548	Autres contributions	+ 9 300 €

Entendu en ses explications l'agent forestier,
Le conseil municipal, après délibéré

AUTORISE le virement de crédit comme stipulé

ADOpte PAR 22 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 DECEMBRE 2020

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5.1. TRANSFERTS DE COMPETENCES A LA CCRM

Le conseil municipal est amené à statuer sur les transferts de compétences possibles vers la Communauté de Communes, à savoir :

1. Les polices spéciales automatiquement transférées au Président de la CCRM

Les textes réglementaires et législatifs prévoient un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des Maires membres d'un EPCI au Président de l'intercommunalité dans un certain nombre de domaines. Ce transfert est néanmoins assorti de conditions spéciales permettant à un ou plusieurs Maires de s'y opposer. Ces pouvoirs de police sont les suivants :

1.1 **L'assainissement** (collectif ou non collectif) et la **collecte des déchets ménagers**.

Il est souhaitable de préciser que, dans le cas où la Collectivité a confié la collecte des déchets à un syndicat mixte, le transfert des pouvoirs de police s'effectue directement du maire au Président du syndicat compétent.

1.2 **La réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage**, il s'agit des pouvoirs de police permettant d'interdire le stationnement des résidences mobiles d'habitation en dehors des aires d'accueil des gens du voyage.

1.3 **La voirie** qui inclut la police de la circulation et du stationnement ainsi que la police de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi sur l'ensemble du territoire.

Il est à noter que la police de la circulation et du stationnement s'exerce sur **l'ensemble des voies publiques, communales et intercommunales, reconnues ou non d'intérêt communautaire à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations**.

1.4 **L'habitat**, pour les pouvoirs de polices spéciales relatives aux bâtiments menaçant ruine, à la sécurité des ERP à usage d'hébergement et à la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation.

1.5 **D'autres polices spéciales peuvent être transférées sur proposition des maires des communes**

Les maires peuvent, par ailleurs, transférer au Président les attributions permettant de réglementer la sécurité des manifestations sportives et culturelles dans les établissements ou équipements relevant de l'intercommunalité, la police de lutte contre les dépôts sauvages ainsi que la défense extérieure contre l'incendie. Dans ces trois cas, sur proposition d'un ou plusieurs maires, le transfert est décidé par arrêté du préfet après accord de tous les maires des communes membres et du Président de l'EPCI.

La loi institue la date du transfert automatique de tous ces pouvoirs de police **6 mois après l'installation du conseil communautaire, soit pour le territoire, le 15 janvier 2021**.

Il en résulte que, pour chaque police spéciale :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

- si aucun maire ne s'est opposé au transfert de police spéciale : celui-ci intervient automatiquement 6 mois après l'élection du Président ;
- si un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert **par arrêté**, le Président peut à son tour renoncer au transfert. Il notifie alors sa renonciation prise **par arrêté également** à chacun des maires des communes membres.

Toutefois, pour ce deuxième cas, *l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations* limite, d'abord, la possibilité pour les Présidents d'EPCI de refuser d'exercer les pouvoirs de police de lutte contre l'habitat indigne transférées par les maires des communes membres qu'à condition qu'au « *moins la moitié des maires s'est opposée auxdits transferts ou si les maires s'étant opposés au transfert représentent au moins 50 % de la population de l'EPCI* ».

Le conseil municipal après délibéré,

S'OPPOSE au transfert du pouvoir de polices spéciales dans les domaines de l'assainissement, d'aires d'accueil des gens du voyage, de circulation et de stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine au Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- INSEE : au vu de la crise sanitaire actuelle, le recensement de la population est reporté d'une année
- Repas de fin d'année des Aînés : le CCAS a décidé d'offrir un colis composé d'un bon pour un plat du jour complet avec 1 bouteille de vin et ballotin de chocolats. Distribution par les conseillers municipaux la semaine du 24/12.
- Salle multisport – Avis défavorable de la Commission de sécurité. Point majeur : débit d'eau inférieur à 120 m³/h pendant 2 heures pour garantir la défense contre l'incendie du bâtiment. Le SDEA a été sollicité pour remédier à cette problématique.
- Assurances : une consultation avait été lancée sur la plateforme d'Alsace Marchés Publics. Délai de remise des offres le 05/12 à midi.
- Remerciements à Mr GILBERT Emilien technicien ONF pour son travail et sa présentation des différents dossiers aux conseillers.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 21H10.

Fait à HILSENHEIM le 10/12/2020
La Maire
Mireille MOSSER